



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 50960

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le système d'octroi de subventions aux associations et fondations dans ses services. Elle aimerait connaître le montant total versé en 2008, le nombre de bénéficiaires, les critères d'attribution ainsi que la démarche éventuelle d'évaluation des résultats des organismes ainsi subventionnés sur les crédits de son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes partage le souci d'une transparence accrue des organisations de solidarité internationales bénéficiant de financements de l'État. Aussi, le département s'est-il doté de mécanismes de sélection ad hoc. Priorité est donnée aux demandes de subvention qui s'inscrivent en cohérence ou en complémentarité de notre coopération et aux projets dits « structurants ». L'instruction des dossiers présentés par les organisations de solidarité internationale s'appuie sur un vade-mecum extrêmement précis, disponible sur le site de l'Agence française de développement. En 2008, la mission d'appui à l'action internationale des organisations non gouvernementales a financé 168 ONG pour un montant de 56 890 957 euros. Le déblocage des tranches successives est lié à la production de situations financières et de comptes-rendus d'activité intermédiaires. Le compte-rendu final doit rendre compte de l'utilisation des fonds et de la réalisation détaillée des objectifs. Toute opération d'un montant supérieur à 300 000 euros doit obligatoirement faire l'objet d'une évaluation extérieure.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50960

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5234

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7477